

POST-EXPOSITION À UNE CHAUVÉ-SOURIS POTENTIELLEMENT RABIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

DESTINATAIRES : TOUT LE PERSONNEL DES CENTRES D'HÉBERGEMENT LAURENT-BERGEVIN, DE RIGAUD, DE COTEAU-DU-LAC ET DE VAUDREUIL ET DES CLSC DE COTEAU-DU-LAC, RIGAUD ET ST-POLYCARPE

DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS, GESTION DES RISQUES ET DE LA QUALITÉ ET SANTÉ PHYSIQUE

ADOPTÉE PAR : COMITÉ PCI 2008-10-23

DATE DE RÉVISION : 2015-10-07

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 2017-11

DIRECTION DES PROGRAMMES PERTE D'AUTONOMIE

REMPLECE :

1. PRÉAMBULE

Depuis les années 1990, en Amérique du Nord, la chauve-souris est l'animal qui a joué le rôle le plus important dans la transmission du virus de la rage à l'humain. Étant donné le risque d'exposition à ce virus pour notre clientèle ainsi que pour notre personnel, une procédure basée sur les lignes directrices du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a été rédigée. Nous y retrouvons l'information nécessaire aux intervenants pour l'évaluation du risque lié à une exposition au virus de la rage ainsi que sur l'indication de la prophylaxie post-exposition chez notre clientèle potentiellement exposée au virus.

2. OBJECTIFS

Éliminer le risque de transmission de la rage

3. ÉTAPES D'EXÉCUTION

Si la présence d'une chauve-souris est constatée à l'intérieur d'un établissement :

1. Noter les endroits où sa présence a été constatée et en aviser l'infirmière
2. Indiquer à l'infirmière si des personnes ont été en contact avec la chauve-souris et, si oui, préciser le site du contact (cou, visage, bras, tête, etc.)
3. Capturer l'animal de façon sécuritaire (voir annexe 1)

Infirmière

4. Évaluer le plus tôt possible la possibilité qu'il y ait eu un contact significatif entre la chauve-souris et une personne (résident, visiteur, personnel)
 - Voir l'annexe 2 pour la définition du contact significatif
5. Utiliser l'outil d'aide à la décision du MSSS en cliquant sur le lien suivant et suivre les directives en lien avec la situation :
<http://www.msss.gouv.qc.ca/aide-decision/accueil.php?situation=Rage>

Note : Si la prophylaxie postexposition (PPE) est indiquée, communiquer avec le service de vaccination du CLSC le plus près pour vous procurer les produits immunisants.

Consulter le PIQ pour les directives d'administration de la PPE :
<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/piq/chap10-7.pdf>

4. RESPONSABILITÉS

Intervenant :

- Assure la sécurité des personnes en présence de la chauve-souris;
- Collabore à la capture sécuritaire de la chauve-souris.

Infirmière :

- Évalue la possibilité d'un contact significatif entre la chauve-souris et une personne;
- Intervient en fonction des directives de la Santé publique en utilisant l'outil d'aide à la décision – Gestion des expositions à la rage;
- Procède à la PPE, si indiqué, en suivant les directives du PIQ.

5. RÉFÉRENCES

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie. *Information générale sur la chauve-souris et la rage*. Récupéré le 9 avril 2015 de :
<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/maladies-infectieuses/N3-ZOO-Info-generales-chauve-souris-et-rage.pdf>

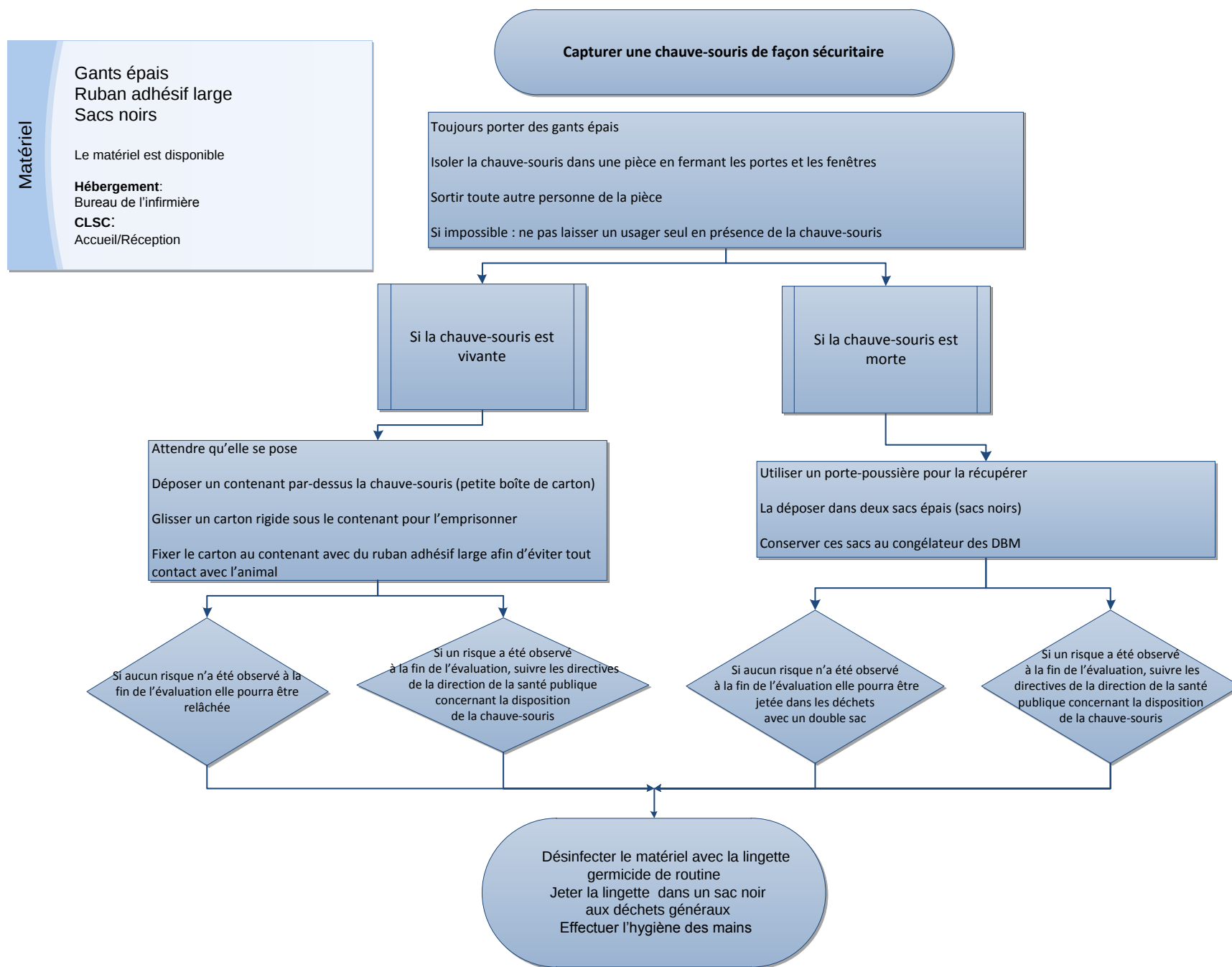
Direction de santé publique, Agence de santé et services sociaux de la Montérégie (2012). *Guide d'intervention visant la prévention de la rage humaine*. Récupéré le 9 avril 2015 de :
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2011/11-271-06W.pdf>

Ministère de la Santé et Services sociaux (MSSS). *Aide à la décision – Gestion des expositions à risque de rage*. Récupéré le 9 avril 2015 de : <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/rage/>

PIQ (mai 2013). Section 10.7. *Rage : Vaccin contre la rage*. 407-417. Récupéré le 10 avril 2015 de : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/piq/chap10-7.pdf>

6. SIGNATURE

_____ Date : _____
Chantal Careau
Directrice adjointe des soins infirmiers à la qualité
et à l'évaluation de la pratique



Contact significatif avec une chauve-souris¹

Pour qu'une exposition à une chauve-souris soit considérée comme significative, elle doit répondre aux deux conditions suivantes :

- un contact physique reconnu avec l'animal
ET
- une morsure, une griffure ou l'exposition d'une plaie ou des muqueuses à la salive de l'animal ne peuvent être exclues

Morsure	Griffures	Contact d'une plaie ou d'une muqueuse avec de la salive ou avec du matériel biologique infectieux de la chauve-souris
• Il doit y avoir pénétration de la peau par les dents de l'animal • La morsure infligée par les petites dents d'une chauve-souris insectivore peut produire une plaie punctiforme aussi inapparente que la piqûre d'une aiguille hypodermique, étant inférieure ou égale à un millimètre de diamètre. Outre qu'elle soit peu ou pas apparente, cette plaie est peu ou pas douloureuse	• Il doit y avoir pénétration de la peau par les griffes de l'animal • Les griffes de l'animal peuvent avoir été contaminées par sa salive	• La salive, le tissu nerveux et le liquide céphalorachidien (LCR) d'un animal infecté qui entrent en contact avec une plaie fraîche ou une muqueuse ont un potentiel infectieux au regard de la rage. • Une plaie fraîche est définie comme une lésion ayant présenté des saignements ou des suintements séreux depuis moins de 24 heures. • La présence d'une croûte bien formée empêche l'introduction du virus. • Le fait de ressentir de la douleur à la suite de l'application d'alcool sur une plaie serait un indice quant à l'absence de croûte. • Caresser ou toucher un animal rabique, entrer en contact avec le sang, l'urine ou les selles d'un tel animal et entrer en contact avec du matériel biologique infectieux séché ne constituent pas des expositions significatives.

¹La PPE n'est pas indiquée en l'absence de contact physique reconnu (ex. : chauve-souris trouvée dans la maison sans que quelqu'un ait eu connaissance d'un contact physique avec l'animal). Si la description des faits ne peut être obtenue auprès d'une personne fiable (ex. : jeune enfant ou personne intoxiquée), il faut chercher à savoir si des éléments de l'histoire laissent croire à un tel contact comme des cris ou des pleurs soudains ou inhabituels ou bien une lésion cutanée compatible avec une morsure de chauve-souris (plaie punctiforme comparable à la piqûre d'une aiguille hypodermique, d'un diamètre ≤ 1 mm, peu ou pas douloureuse).